

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2022**

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE**

**TABLE DES MATIÈRES**

31 MARS 2022

---

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>1 - 3</b>
------------------------------------------	--------------

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**Aux Membres de  
Centre d'Action Bénévole Les Artisans de l'Aide**

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES ARTISANS DE L'AIDE qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES ARTISANS DE L'AIDE au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des revenus de dons, de campagnes de souscription, de dîners communautaires, de transport et d'activités promotionnelles dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

<sup>(1)</sup> *Rochon Legault*

Montréal  
Le 7 juin 2022

<sup>(1)</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A122727

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
 LES ARTISANS DE L'AIDE  
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	Fonds des opérations	Transport	Popote	Carrefour 50 plus	ITMAV	Proches Aidants	Chèque emploi service	Désencom -briement	Fonds d'immobilisations	Total 2022	Total 2021
<b>PRODUITS</b>											
Subventions - PSOC	332 479	-	-	-	-	-	-	-	-	332 479	326 610
Subventions - MFA	-	-	-	-	48 928	-	5 678	-	-	54 606	51 805
Subventions - Appui lauréatées	-	-	-	-	-	29 010	-	-	-	29 010	41 094
Contributions - Transport	-	103 870	-	-	-	-	-	-	-	103 870	95 289
Contributions - Popote	-	-	53 850	-	-	-	-	-	-	53 850	37 776
Contributions - Carrefour 50 Plus	-	-	-	13 013	-	-	-	-	-	13 013	5 387
Contributions - Autres	-	-	-	-	-	-	-	1 169	-	1 169	14 588
Subventions de financement et dons	5 500	-	-	-	-	-	-	-	-	5 500	9 822
Intérêts et autres revenus	1 962	-	-	-	-	-	-	-	-	1 962	1 760
	<b>339 941</b>	<b>103 870</b>	<b>53 850</b>	<b>13 013</b>	<b>48 928</b>	<b>29 010</b>	<b>5 678</b>	<b>1 169</b>	<b>-</b>	<b>595 459</b>	<b>584 131</b>
<b>Salaire, charges sociales et sous-traitance</b>	<b>182 684</b>	<b>45 177</b>	<b>64 095</b>	<b>51 660</b>	<b>46 857</b>	<b>27 699</b>	<b>3 670</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>421 842</b>	<b>303 429</b>
Loyer	26 291	-	-	-	-	-	-	-	-	26 291	25 762
Papeterie et frais de bureau	23 234	-	-	-	194	-	2 008	-	-	25 436	20 614
Publicité et promotion	768	-	-	-	-	300	-	-	-	1 068	4 304
Activités sociales	6 213	-	-	-	-	-	-	-	-	6 213	4 223
Télécommunications	5 150	-	-	-	375	210	-	-	-	5 735	6 772
Entretien et réparations	4 848	-	1 217	-	-	-	-	1 169	-	7 234	9 337
Matériaux et contenants	734	-	8 198	-	-	-	-	-	-	8 932	5 800
Déplacements	185	89 319	6 412	-	1 502	46	-	-	-	97 464	87 055
Assurances	1 976	-	-	-	-	-	-	-	-	1 976	1 466
Intérêts et frais bancaires	1 090	-	-	-	-	-	-	-	-	1 090	523
Taxes et permis	1 013	-	-	-	-	-	-	-	-	1 013	621
Cotisations et formation	30	-	-	-	-	755	-	-	-	785	35
Nourriture	8 668	-	34 748	-	-	-	-	-	-	34 748	22 685
Honoraires professionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 668	5 866
Amortissement - immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	7 650	7 650	1 442
	<b>262 884</b>	<b>134 496</b>	<b>114 670</b>	<b>51 660</b>	<b>48 928</b>	<b>29 010</b>	<b>5 678</b>	<b>1 169</b>	<b>7 650</b>	<b>656 145</b>	<b>499 934</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>	<b>77 057</b>	<b>(30 626)</b>	<b>(60 820)</b>	<b>(38 647)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7 650)</b>	<b>(60 686)</b>	<b>84 197</b>

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE**

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

AU 31 MARS 2022

	<b>Non affectés</b>	<b>Affectés</b>	<b>Fonds d'immobilisations</b>	<b>Total 2022</b>	<b>Total 2021</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>124 264 \$</b>	<b>122 650 \$</b>	<b>8 948 \$</b>	<b>255 862 \$</b>	<b>171 665 \$</b>
Affectations d'origine interne (Note 8)	43 500	(43 500)	-	-	-
Investis en immobilisations	(37 140)	-	37 140	-	-
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(53 036)	-	(7 650)	(60 686)	84 197
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>77 588 \$</b>	<b>79 150</b>	<b>38 438 \$</b>	<b>195 176 \$</b>	<b>255 862 \$</b>

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
LES ARTISANS DE L'AIDE**

**BILAN**

AU 31 MARS 2022

	Fonds d'opérations	Fonds d'immobilisations	Total 2022	Total 2021
<b>ACTIF</b>				
<b>COURT TERME</b>				
Encaisse	111 871 \$	- \$	111 871 \$	154 982 \$
Dépôts à terme, portant intérêts à 1,60% (1,45% en 2021)	20 000	-	20 000	25 287
Débiteurs (Note 3)	31 042	-	31 042	22 293
Frais payés d'avance	1 072	-	1 072	1 236
	<b>163 985</b>	<b>-</b>	<b>163 985</b>	<b>203 798</b>
<b>DÉPÔTS À TERME</b> , portant intérêts de 0,4% à 1,6%	<b>85 340</b>	<b>-</b>	<b>85 340</b>	<b>120 000</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)</b>	<b>-</b>	<b>38 438</b>	<b>38 438</b>	<b>8 948</b>
	<b>249 325 \$</b>	<b>38 438 \$</b>	<b>287 763 \$</b>	<b>332 746 \$</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>COURT TERME</b>				
Créditeurs (Note 5)	40 408 \$	- \$	40 408 \$	36 234 \$
Revenus reportés (Note 6)	52 179	-	52 179	40 650
	<b>92 587</b>	<b>-</b>	<b>92 587</b>	<b>76 884</b>
<b>ACTIFS NETS</b>				
Non affectés	77 588	-	77 588	124 264
Affectés (Note 8)	79 150	-	79 150	122 650
Investis en immobilisations	-	38 438	38 438	8 948
	<b>156 738</b>	<b>38 438</b>	<b>195 176</b>	<b>255 862</b>
	<b>249 325 \$</b>	<b>38 438 \$</b>	<b>287 763 \$</b>	<b>332 746 \$</b>

Engagement contractuel (Note 9)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
Administrateur

  
Administrateur

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE****LES ARTISANS DE L'AIDE****FLUX DE TRÉSORERIE**

AU 31 MARS 2022

	<b>Total 2022</b>	<b>Total 2021</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur charges	<b>(60 686) \$</b>	84 197 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement - immobilisations corporelles	<b>7 650</b>	1 442
	<b>(53 036)</b>	85 639
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 7)	<b>7 118</b>	8 652
	<b>(45 918)</b>	94 291
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition dépôts à terme	-	(80 000)
Encaissement dépôts à terme	<b>39 947</b>	
Produit de cession d'immobilisations corporelles	-	550
Acquisition - immobilisations corporelles	<b>(37 140)</b>	(9 672)
	<b>2 807</b>	(89 122)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE</b>	<b>(43 111)</b>	5 169
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<b>154 982</b>	149 813
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<b>111 871 \$</b>	154 982 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

**NOTE 1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec et est inscrit auprès des autorités fiscales en tant qu'organisme de bienfaisance sous le numéro 119014470RR0001. Son objectif est de fournir des services de soutien à domicile dans la MRC de Deux-Montagnes et du Sud de Mirabel.

**NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté à titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

**CONSTATATION DES PRODUITS**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant qui doit être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de contributions sont constatés au moment où les services sont rendus.

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont constatés au moment où ils sont gagnés.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Périodes</u>
Équipements informatiques	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Linéaire	5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme ainsi que des contributions-déplacements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes à payer, des salaires et vacances à payer.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

NOTE 3 - DÉBITEURS

	2022		2021	
Contributions - déplacements	4 203	\$	8 882	\$
Taxes de vente à recevoir	25 607		10 356	
Subventions à recevoir	1 232		3 055	
	<b>31 042</b>	<b>\$</b>	<b>22 293</b>	<b>\$</b>

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût		Amortissement cumulé		Valeur nette 2022		Valeur nette 2021	
Équipements informatiques	34 791	\$	17 942	\$	16 849	\$	1 343	\$
Mobilier et équipement	26 341		4 752		21 589		7 605	
	<b>61 132</b>	<b>\$</b>	<b>22 694</b>	<b>\$</b>	<b>38 438</b>	<b>\$</b>	<b>8 948</b>	<b>\$</b>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

<b>NOTE 5 - CRÉDITEURS</b>	<b>2022</b>		<b>2021</b>	
Comptes à payer et frais courus	<b>1 108</b>	\$	1 344	\$
Salaires à payer	<b>8 984</b>		10 527	
Vacances à payer	<b>28 291</b>		23 977	
Sommes à remettre à l'État	<b>2 025</b>		386	
	<b>40 408</b>	\$	36 234	\$

<b>NOTE 6 - REVENUS REPORTÉS</b>	<b>2022</b>		<b>2021</b>	
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>40 650</b>	\$	40 843	\$
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<b>(51 095)</b>		(108 963)	
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	<b>62 624</b>		108 770	
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>52 179</b>	\$	40 650	\$

<b>NOTE 7 - FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>2022</b>		<b>2021</b>	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Débiteurs	<b>(8 749)</b>	\$	6 019	\$
Frais payés d'avance	<b>164</b>		(252)	
Créditeurs	<b>4 174</b>		3 078	
Revenus reportés	<b>11 529</b>		(193)	
	<b>7 118</b>	\$	8 652	\$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2022

**NOTE 8 - ACTIFS NETS AFFECTÉS**

Au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration a affecté par voie de résolution la somme de 122 650 \$ pour des projets à être réalisés au cours des exercices 2022 et 2023. Au 31 mars 2022, les projets à être réalisés sont les suivants:

Affichage extérieur à être refait avec le nouveau logo	4 000	\$
Dîners communautaires	12 000	
Acquisition d'une mini-fourgonnette	48 000	
Projet d'éclaireurs pour sensibiliser la population aux indices de vulnérabilité et maltraitance chez les aînés	15 150	
	<b>79 150</b>	<b>\$</b>

**NOTE 9 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'engagement pris par l'organisme, en vertu d'un bail à long terme, pour un espace jusqu'au 31 décembre 2023. Les paiements totalisent 45 700 \$ minimum futurs pour les deux prochains exercices sont :

2023	25 873	\$
2024	19 405	\$

**NOTE 10 - VENTILATION DES CHARGES**

Toutes les charges sont imputées directement au projet pour lequel elles ont été engagées, à l'exception des salaires qui sont répartis en fonction des heures travaillées.

**NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Politique de gestion des risques**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de bilan.

**NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de crédit**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2022

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidité suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.